Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Initiative sur l'asile : recomptage manuel ordonné dans 12 communes vaudoises

Douze communes vaudoises avaient utilisé une machine à compter les billets pour dénombrer les bulletins lors des votations du 24 novembre dernier. A la demande de la Chancellerie fédérale, elles ont dû procéder à un recomptage manuel des bulletins concernant l'initiative sur l'asile. Des écarts très faibles ont été constatés dans cinq communes, et se traduisent par 5 OUI de moins et 1 NON de plus aux totaux des résultats du vote sur l'ensemble du canton.

Donnant suite à la demande de la Chancellerie fédérale, le Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC) a chargé les préfets d'identifier les communes qui ont eu recours à un moyen mécanique pour compter leurs bulletins le 24 novembre et de faire procéder à un recomptage manuel des oui et des non dans chacune d'entre elles.

Au vu des rapports reçus, on observe qu'aucune commune vaudoise ne procède au pesage des bulletins (comme en ville de Berne). Douze communes seulement ont eu recours à une machine à compter les billets. Les résultats du 24 novembre ont été confirmés dans sept communes; ils ont dû être rectifiés dans cinq d'entre elles, les écarts étant toutefois très faibles.

Les communes de Prilly, Le Mont-sur-Lausanne, Gland, Ecublens, Morges, Chardonne et Montreux ont trouvé, après recomptage, des résultats identiques à ceux établis au moyen de la machine à compter les billets.

A Crissier, le recomptage manuel donne un OUI de moins et un NON de plus.

A Renens, le recomptage manuel donne un NON de plus.

A La Tour-de-Peilz, le recomptage manuel donne deux OUI de moins.

A Vevey, le recomptage manuel donne deux OUI de moins et deux NON de plus.

A Yverdon-les-Bains, le recomptage manuel donne trois NON de moins.

Soit au total un écart de six voix (5 OUI en moins et 1 NON en plus) par rapport aux résultats publiés au soir du 24 novembre par le Canton de Vaud.

Les résultats officiels cantonaux du vote sur l'initiative sur l'asile ont été rectifiés en conséquence.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 novembre 2002

Bernard Muhl, adjoint, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 40 84

021124VD02
021124CH02
021124CH01
021124VD01